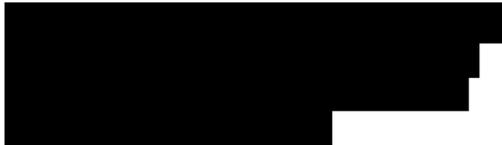


PAR COURRIEL

Courriel : 

Le 11 juin 2025



Objet : **Demande d'accès aux documents**
N^o : **AC-2025-288**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 24 mai 2025, laquelle vise à obtenir toute la documentation en lien avec la cause 22-0785.

Après vérification, nous vous informons que le Tribunal administratif de déontologie policière ne détient aucun dossier correspondant à votre demande.

Ce numéro de dossier correspond aux dossiers du Commissaire à la déontologie policière.

Nous vous invitons à communiquer avec le Commissaire en vous adressant à :

Monsieur Gaston Brumatti

Deontologie-policiere.quebec@comdp.gouv.qc.ca

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate

Secrétaire générale

Responsable de l'accès aux documents des

organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/lag

p.j. : Avis de recours